

# Se syndiquer pour 2021-2022

Plus que jamais en 2021-2022, se syndiquer prend tout son sens, celui de la force collective de résistance et de proposition que représente le SNUipp-FSU.

La crise sanitaire vécue l'an dernier a notamment montré l'importance de l'intelligence collective et le besoin d'être défendus, entendus, informés. Se syndiquer au SNUipp-FSU, c'est pouvoir participer à l'élaboration d'un projet cohérent et ambitieux pour l'école, les personnels et la société, c'est se tenir informé en recevant la presse départementale et nationale, c'est permettre aux délégués du personnel de faire respecter les droits individuels et collectifs.

Pour continuer à revendiquer collectivement une véritable transformation de l'école fondée sur la justice, l'humanité, l'égalité, venez rejoindre le SNUipp-FSU92. Pour continuer à revendiquer collectivement la reconnaissance de notre métier et l'amélioration de nos conditions de travail, venez rejoindre le SNUipp-FSU92.

Dans les Hauts-de-Seine, un nombre très important d'instituteurs et professeurs des écoles font déjà confiance au SNUipp-FSU, syndicat majoritaire des enseignants du 1<sup>er</sup> degré. Ils apportent ainsi les seuls moyens financiers dont dispose le syndicat pour assurer la défense des personnels. Bien plus, ils contribuent à la vie et au fonctionnement du SNUIPP-FSU et de la FSU. Les cotisations des syndiqués sont payables par chèque, par internet, en prélèvements en 10 fois sans frais et elles sont déductibles des impôts à 66%.



## Bulletin d'adhésion ou de réadhésion

à retourner au SNUIPP 92 - 3 bis rue Waldeck Rochet - 92 000 Nanterre

Nom (M./Mme) .....  
Nom patronymique .....  
Prénoms .....  
Date de naissance ..... / ..... / .....  
Adresse personnelle .....

N° de téléphone : ..... Email : .....

*En donnant mon mail, je reçois en plus les circulaires aux écoles par courrier électronique.*

Etablissement d'exercice : .....

Commune : ..... Poste occupé : .....

Corps : ..... Echelon : .....

**Paiement**  par chèque  par prélèvement automatique  
*voir cotisations au dos* *remplir le formulaire ci-dessous*

Date : ..... Signature : .....

### Mise en conformité avec la Commission Nationale Informatique

*Je me syndique au SNUIPP 92 / FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'éducation, au maintien de l'unité de la profession.*

*Le SNUIPP 92 pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par les syndicats. J'accepte de fournir au SNUIPP 92*

*les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je lui demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de carrière auxquelles il a accès à l'occasion de commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78.*

*Cette autorisation est révoquable par moi-même en m'adressant au SNUIPP 92.*

## Paiement par prélèvement automatique

1. Choisir le nombre de prélèvements souhaité  
*(voir le tableau pour le nombre maximum)*
2. Remplir le mandat de prélèvement SEPA au dos  
*(compléter toutes les rubriques)*
3. Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB)  
ou postal (RIP)

**Cotisation (de septembre 2021 à août 2022) :** ..... €  
*(consultez les tableaux au dos)*

**Nombre de prélèvements :** .....

Cotisation arrivée avant le	1 <sup>er</sup> prélèvement le	Nbre max. de prélèvements
15/09/21	5/10/21	10
15/10/21	5/11/21	9
15/11/21	5/12/21	8
15/12/21	5/01/22	7
15/01/22	5/02/22	6
15/02/22	5/03/22	5
15/03/22	5/04/22	4
15/04/22	5/05/22	3
15/05/22	5/06/22	2

